

UNIVERSITE DU LITTORAL CÔTE D'OPALE
IUT DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

REGLEMENT INTERIEUR DE L'I.U.T. DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

REGLEMENT DES ETUDES - BUT

Titre I : Discipline générale

Article I.1 Comportement :

Les usagers, en leur qualité d'étudiants de l'I.U.T sont tenus d'avoir, en toutes circonstances, à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, un comportement correct et une tenue décente.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux de l'établissement. Les téléphones portables doivent être éteints pendant les enseignements et les contrôles.

Droit à l'image : le fait de filmer des personnes sans leur consentement est répréhensible pénalement et tout étudiant qui s'y livre est passible du conseil de discipline.

Il est interdit de manger dans les salles d'enseignement. Les boissons doivent être consommées à proximité des distributeurs. Les gobelets en cartons et boîtes type cannette, doivent être déposés dans les conteneurs destinés au recyclage.

L'usage de téléphone, ordinateur portable, tablette, et autres objets connectés, est interdit pendant les enseignements et les contrôles, sauf autorisation spécifique de l'enseignant. Les téléphones doivent être éteints.

Les étudiants doivent impérativement utiliser leur courriel institutionnel (prenom.nom@etu.univ-littoral.fr) qui leur est attribué lors de leur inscription administrative pour toutes correspondances avec les enseignants et personnels de l'IUT. Le cas échéant, les demandes effectuées par un type de courriel différent ne seront pas prises en considération.

Le non-respect des personnes, des locaux et des matériels, tout fait de nature à porter atteinte au bon ordre de l'IUT, entraîne des sanctions disciplinaires dans le cadre de la section disciplinaire de l'Etablissement, conformément aux dispositions universitaires.

Article I.2 Sécurité :

Les étudiants doivent se conformer strictement aux consignes générales de sécurité affichées dans l'Etablissement.

Le code de la route s'applique sur les parkings de l'IUT. La vitesse y est limitée à 10km/heure.

Article I.3 Responsabilité de l'établissement :

L'Etablissement décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de tout objet personnel au

détriment d'un usager. De même, les dégradations et accidents survenus sur les aires de stationnement, sont des événements de voie publique qui n'engagent en rien la responsabilité de l'établissement.

Article I.4 Ressources informatiques :

Les matériels informatiques et les supports numériques ne peuvent être utilisés que pour les besoins d'enseignement et de recherche agréés par l'établissement. Tout autre usage est exclu. Tous les usagers sont signataires de la charte informatique de l'université.

Article I.5 Bizutage et pratiques assimilées :

Le bizutage constitue un délit puni de six mois d'emprisonnement et d'une amende d'un montant de 7500 euros, peines doublées si la victime est mineure ou vulnérable. On entend par bizutage, tout acte humiliant ou dégradant, en ce sens qu'il porte atteinte à la dignité de la personne humaine.

Au-delà des auteurs directs des faits, les personnes physiques qui ont créé, ou contribué à créer une telle situation, celles qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter, ont failli à une obligation de prudence ou de sécurité destinée à l'éviter, ou se sont abstenues d'intervenir pour l'empêcher voient leur responsabilité pénale engagée, que les faits aient été commis à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement. Indépendamment des poursuites pénales, tous s'exposent à des mesures disciplinaires prises par le président de l'université (exclusion pour les étudiants, sanctions spécifiques pour les personnels de l'université).

Extrait de la circulaire du 22 Septembre 2015 : « Il n'existe ni bizutage bon enfant, ni pression du groupe acceptable, mais des délits et des pratiques d'un autre âge »

Article I.6 Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes :

L' Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont un.e étudiant.e pourrait être victime dans sa vie étudiante. Il peut écrire au mail à l'adresse : stop.discrimination@univ-littoral.fr ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). Toutes les infos et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr/>

Titre II : Assiduité

Article II.1 Obligation réglementaire :

La présence à tous les cours, travaux dirigés, travaux pratiques, conférences, visites, stages et, d'une manière générale, à toutes les activités universitaires organisées par un Département de l'IUT est obligatoire.

Les absences sont comptabilisées par séances pédagogiques. Toutes les absences doivent être signalées et justifiées par l'étudiant ou son représentant légal au département. Le Jury tiendra compte de la fréquence des absences en cas de délibération.

Les étudiants en alternance (formation continue et apprentissage) prennent leurs congés en dehors des périodes d'enseignement.

II.1.1 Absence prévue :

Dans le cas d'une absence prévisible, l'étudiant doit en informer par avance le département, en présentant les justificatifs et les convocations officielles aux enseignants concernés et au secrétariat pédagogique du département.

II.1.2 Justification et délai :

Dans les autres cas, l'absence doit être signalée et justifiée par un document officiel dans les deux jours ouvrables à compter du début de l'absence. Au-delà de deux jours, l'absence est considérée injustifiée.

II.1.3 Nature des justifications :

Sont justifiées les absences pour : maladie, deuil, examen du permis de conduire, contrainte exceptionnelle insurmontable à l'appréciation du chef de département. Le justificatif doit être un document officiel daté portant mention des jours d'absence.

Le département peut considérer comme justifiée une absence pour recherche de stage, à condition que l'étudiant fasse viser par l'employeur qu'il sollicite, une demande d'autorisation d'absence spécifique (disponible au secrétariat de la formation).

II.1.4 Non-Justification des absences pour les étudiants alternants

Toute absence non justifiée donne lieu à information auprès de l'employeur de la part du CFA après concertation avec l'équipe pédagogique.

Les absences injustifiées concernent : les congés payés pris sur le temps de formation, les périodes gardées en entreprise sur le temps de formation (hors demande d'absence exceptionnelle), des absences pour raisons de santé non couvertes par un arrêt de travail et autres absences non justifiées.

Les absences injustifiées peuvent donner lieu à des retenues sur salaire et à des sanctions pédagogiques. Des absences injustifiées répétées peuvent conduire à **la rupture du contrat d'apprentissage par l'employeur.**

II.1.5 Retard

A la suite d'un retard (quelle qu'en soit la durée), l'enseignant concerné a toute latitude pour accepter ou refuser l'accès de l'étudiant à la séance pédagogique concernée. En cas de refus, l'étudiant est noté absent ; cette absence est traitée selon les modalités précédentes.

II.1.6 Exclusion d'une séance :

Un enseignant peut exclure de la séance pédagogique un étudiant à cause de son retard, de son comportement, de ses propos... Dans ces conditions, l'absence est considérée comme injustifiée.

II.1.7 Paiement des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux :

Conditions requises pour le paiement : afin de ne pas retarder le paiement des bourses, le contrôle du service des bourses interviendra généralement à posteriori.

Lorsque pour des raisons médicales graves (traitement médical, hospitalisation) l'étudiant boursier doit interrompre ses études au cours de l'année universitaire, il est tenu d'en informer

l'IUT en apportant toutes les pièces justificatives nécessaires. Dans ce cas, cette interruption ne suspend pas le paiement de la bourse pendant la période considérée.

Par ailleurs les étudiants titulaires d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux inscrits dans l'établissement d'enseignement supérieur français, mais qui vont suivre parallèlement des études à l'étranger (quel que soit le pays d'accueil) doivent obtenir des autorités pédagogiques une dispense d'assiduité et l'autorisation de se présenter aux épreuves de fin d'année pour conserver le bénéfice de leur bourse.

Présentation aux épreuves de contrôle : le candidat boursier s'engage également à se présenter aux épreuves du contrôle continu et aux examens et concours relatifs à sa scolarité. Dans le cas contraire un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse peut être établi. L'étudiant doit être informé au préalable de cette mesure afin de fournir d'éventuelles informations complémentaires.

Titre III : Contrôles des connaissances et des compétences

Toutes les matières enseignées en cours d'année et figurant au Programme National font l'objet d'un contrôle d'assiduité et d'une vérification des connaissances et des compétences par contrôle continu sous diverses modalités (interrogations écrites, interrogations orales, comptes rendus de travaux pratiques et toute forme d'évaluation).

En cas de redoublement, pour chaque unité d'enseignement non validée, l'étudiant doit suivre les enseignements de toutes les matières, participer aux séances de Travaux Pratiques et participer à tous les contrôles des connaissances, y compris dans les matières de l'unité d'enseignement gratifiées d'une note supérieure à la moyenne, l'année précédente : il n'existe pas de validation de matière

Article III.1 : Contrôles :

- Chaque séance de cours, TD, TP ou autre fait l'objet d'un contrôle d'assiduité noté.
 - Chaque séance peut faire l'objet d'une évaluation. Les évaluations peuvent être prévues et affichées sur l'emploi du temps, ou non prévues à la discrétion de l'enseignant concerné.
 - Chaque évaluation et contrôle d'assiduité fait l'objet d'une note prise en compte pour le calcul de la moyenne de chaque matière.
 - Les modalités de contrôle des connaissances, et les règles de calcul des moyennes de chaque matière sont communiquées aux étudiants en début d'année.
 - Lors d'un contrôle de type devoir sur table, les étudiants déposent au fond de la salle leurs cartables et autres matériels personnels notamment les téléphones, montres et tous objets connectés

 - En cas de flagrant délit de fraude, ou tentative de fraude, l'enseignant prend toutes mesures pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. La matérialité des faits est consignée dans un procès-verbal qui devra être signé par l'enseignant responsable de la surveillance et contresigné par le ou les étudiants concernés. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.
- La copie est consignée avec le procès-verbal dans un rapport remis au chef de département et au président du jury qui saisit immédiatement la section disciplinaire du Conseil d'Administration de l'université.
- Plagiat : Il n'est pas interdit de citer, en le copiant, le travail d'un autre, à condition de le signaler (écrire le nom de l'auteur et copier ce qu'il a écrit en le plaçant entre guillemets : « »). Mais, il est interdit de plagier. Le plagiat consiste, pour le « copieur », à recopier le

travail d'une autre personne et à le présenter comme si c'était son propre travail. Cette pratique est constitutive de fraude et sanctionnée comme telle. Constatée par le correcteur, elle est rapportée au chef de département qui saisit la section disciplinaire de l'université.

- Toute absence injustifiée à un contrôle de connaissances entraîne la note zéro à ce contrôle.

-En cas d'absence justifiée, l'étudiant prend l'initiative de contacter dès son retour, outre le secrétariat, l'enseignant concerné qui prendra toute disposition pour préserver l'égalité de traitement au sein du groupe (contrôle de rattrapage ou toute autre adaptation). **A défaut, il sera noté zéro.**

En cas de litige sur le caractère justifié de l'absence, le chef de département se prononce, éventuellement, après avis du conseil des enseignants.

Article III.2 : Non réalisation du stage

Le BUT est une formation professionnelle qui comprend des périodes de stages indispensables aux apprentissages et qui ne peuvent faire l'objet de rattrapage. Ainsi la non réalisation d'un stage pour un motif justifié ou non entraîne la note de zéro dans le calcul des UE qui incluent cette modalité de contrôle des connaissances et des compétences.

Article III.3 : Modalités de réalisation du stage : présence en entreprise et télétravail

Dans le cadre du BUT, le stage constitue une phase essentielle de mise en situation professionnelle. Il doit être effectué **de préférence en présentiel** au sein de l'organisme d'accueil, afin de garantir l'acquisition des compétences professionnelles en lien avec la formation.

Toutefois, le stage peut être réalisé **partiellement en télétravail**, sous réserve du respect des conditions suivantes :

1. **Encadrement du stagiaire en télétravail** : L'entreprise d'accueil doit désigner une personne référente chargée d'assurer le suivi et l'encadrement du stagiaire pendant les périodes en télétravail. Les modalités de communication (visioconférences, échanges réguliers par courriel ou téléphone, etc.) doivent être précisées.
2. **Fourniture du matériel informatique** : L'entreprise doit spécifier dans la convention de stage si elle fournit le matériel informatique (ordinateur, connexion VPN, logiciels spécifiques, etc.) nécessaire à l'accomplissement des missions en télétravail. À défaut, elle doit s'assurer que le matériel personnel du stagiaire est adapté et sécurisé pour les tâches demandées.
3. **Lieu de réalisation du télétravail** : Le lieu exact où le stagiaire effectuera le télétravail doit être clairement indiqué dans la convention de stage. En règle générale, ce lieu est le domicile du stagiaire. Toute autre localisation devra être justifiée et validée par l'établissement d'enseignement.
4. **Missions réalisées en télétravail** : Les missions confiées au stagiaire en situation de télétravail doivent être compatibles avec ce mode d'organisation. Elles doivent être définies précisément dans la convention de stage et faire l'objet d'un suivi régulier de la part du tuteur en entreprise.
5. **Fréquence et modalités du télétravail** : La répartition entre présence en entreprise et télétravail doit être clairement définie (jours ou périodes concernées) et validée par l'équipe pédagogique. Toute modification substantielle des modalités initiales devra être signalée à l'établissement.

Le recours au télétravail ne doit en aucun cas nuire à la qualité de l'encadrement, du stagiaire, ni à l'évaluation de ses missions. L'établissement se réserve le droit de refuser ou de demander

des ajustements si les conditions de télétravail ne sont pas jugées satisfaisantes.

Article III.4 : Bonus :

Afin d'encourager la pratique d'activités physiques, sportives, culturelles régulières (ateliers culture) ainsi que les activités sociétales et de valorisation de l'établissement, une bonification maximale de 0.6 point peut être attribuée par les enseignants habilités (enseignants d'EPS, enseignants chargés de la culture) est ajoutée à la moyenne de toutes les Unités d'Enseignements pour chaque semestre dans les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences. Si plusieurs activités sportives ou culturelles sont menées par l'étudiant, seule, celle qui est la mieux notée sera retenue pour le bénéfice de cette disposition.

Le bonus maximum est fixé à 3% du total des points : 20/20 (20x3%=0.6 point)

Note obtenue en activité Bonus à l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,30	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Titre IV : Attribution du BUT

Article IV.1 : Semestres et diplôme (Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche spécial n°4 du 17 Juin 2021)

Attribution du BUT : les Unités d'Enseignement du BUT doivent toutes être validées, directement (note obtenue supérieure ou égale à 10/20) ou par compensation.

La note obtenue dans une Unité d'Enseignement est la résultante des notes du pôle « ressources » et du pôle des « Situations d'Apprentissage et d'Evaluation (SAE) » (le poids relatif du pôle « ressources » et du pôle « SAE » varie de 40% à 60% selon les unités d'enseignement).

La compensation s'effectue au sein d'un Regroupement Cohérent d'Unités d'Enseignement (RCUE). Le calcul de cette compensation s'effectue par la moyenne normale des UE composant le RCUE, par exemple : la moyenne du RCUE1 = (UE1.1+UE1.2) /2
D'autre part l'obtention des deux Unités d'Enseignement d'une compétence emporte l'obtention des Unités d'Enseignement du niveau inférieur de la même compétence.

La poursuite d'études dans un semestre pair (2, 4, 6) d'une année est de droit.

La poursuite d'études au semestre 3 est possible si l'étudiant a à la fois obtenu la moyenne (10/20) à plus de la moitié des regroupements d'UE, et une note supérieure ou égale à 8/20 à chacun des autres regroupements cohérents.

La poursuite d'études au semestre 5 nécessite en plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2, directement ou par compensation.

La poursuite d'études en année supérieure en passant du statut de formation initiale en formation par alternance est soumise au jury de fin d'année.

Article IV.2 : Redoublement :

Le redoublement est soumis à l'autorisation du jury qui se prononce en fonction des résultats obtenus, du comportement et de l'assiduité de l'étudiant.

Le refus d'autoriser le redoublement est décidé après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il est motivé et assorti de conseils d'orientation.

Chaque semestre ne peut être redoublé qu'une seule fois. Le nombre de redoublements est limité à quatre sur la totalité du cursus. Toutefois le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire pour cas de force majeure, laissée à son appréciation.

En cas de redoublement, l'étudiant repasse uniquement les UE non capitalisées. Néanmoins, l'étudiant peut renoncer à la capitalisation d'une ou plusieurs UE pour ré-assister aux enseignements et s'améliorer. Dans ce cas, l'étudiant devra transmettre un courrier avant le 30 septembre de l'année universitaire en cours, à l'attention du Directeur de l'IUT, en indiquant explicitement son souhait de ne pas capitaliser une ou plusieurs UE. Le renoncement d'une UE capitalisée est irréversible, en effet il n'y aura pas de maintien des notes obtenues au cours des années antérieures dans cette UE.

Pour un étudiant qui effectue son cursus de formation sous le régime de l'alternance, le jury autorisera le redoublement sous le statut d'alternant uniquement en troisième année de BUT. L'étudiant de première ou deuxième année de BUT ne pourra redoubler que sous le régime de la formation initiale.

Article IV.3 : Jurys :

Le jury se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants et l'attribution des Unités d'Enseignement. Il délivre le DUT au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits des quatre premiers semestres, et la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie » au terme de 180 crédits.

Le jury ne peut jamais délibérer avant la fin du semestre, c'est-à-dire avant la fin du stage ou avant la fin du contrat de travail, pour les alternants.

Les étudiants délégués de groupe ne peuvent assister aux délibérations du jury, mais ils peuvent être appelés en consultation par le Président du Jury.

Article IV.4 : Avis de poursuite d'études

Le BUT est une formation qui se dispense sur 3 années d'études. De ce fait un avis de poursuite d'études ne pourra être émis par le département de formation uniquement à la demande des étudiants inscrits en troisième année de BUT. Aucun avis de poursuite d'études ne sera donc émis pour les étudiants inscrits en première et deuxième année de BUT.

Titre V: Evaluation interne des formations

Article V.1 objectifs et composition du conseil :

Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » publié au Bulletin Officiel du 26 mai 2022.... , chaque département de l'IUT met en place un conseil de perfectionnement. Dans une logique d'amélioration continue, le conseil de perfectionnement examine une fois par an les indicateurs du Bachelor Universitaire de Technologie de la spécialité, notamment les résultats des évaluations des formations et des enseignements par les étudiants, les suivis de cohortes, la qualité des stages et le suivi de l'insertion professionnelle. Le Conseil de l'IUT est ensuite informé de l'ensemble des évaluations internes des départements.

Le conseil de perfectionnement est présidé par le Directeur de l'IUT et est composé : du chef de département, du directeur des études, de 3 enseignants désignés par le conseil de département de la spécialité, des délégués des étudiants (1 au moins par parcours), et de 2 personnalités au moins représentantes du milieu socioprofessionnel de la spécialité.

Titre VI : Dispositions finales

Article VI.1 Contestation d'une décision de l'établissement :

L'utilisateur peut contester une décision de l'IUTLCO auprès du directeur de l'établissement. Dans tous les cas il peut user des voies de recours habituelles contre les décisions administratives (recours hiérarchique devant Monsieur le recteur de l'Académie de LILLE, recours contentieux devant le tribunal administratif de LILLE).

Article VI.2: Règlements des études des départements :

Chaque département décline le présent règlement des études en y insérant notamment les modalités de contrôle et de calcul des notes par Unité d'Enseignement propres à sa formation, conformément à la réglementation.

Article VI.3 Adhésion au règlement des études :

Le règlement des études du département est lu et commenté par le chef de département en présence des étudiants en début d'année universitaire. Il figure sur le site INTERNET (<http://www.iut.univ-littoral.fr/>) de l'IUT du Littoral Côte d'Opale et sur la plateforme dédiée aux étudiants et aux personnels de l'IUT. Chaque étudiant de la formation atteste en avoir connaissance.

Article VI.4 Application du règlement des études :

Le règlement des études s'applique dès son approbation par le conseil de l'IUT

**Titre VII : Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences du
département *******

Titre VII : Modalités de Contrôle des Connaissances du département GIM Génie Industriel et Maintenance

Cette section précise les modalités spécifiques du département GIM en référence au titre III du règlement intérieur de l'IUT

Article VI.1

Le BUT GIM est organisé en Unités d'enseignements UE aussi appelées Blocs de Compétences : leur nombre est de 5 en BUT 1&2 et 3 par parcours (3MI et ISP) en BUT 3 (cf programme national BUT GIM).

Ces blocs de compétences sont constitués de modules Ressources et de Situation d'apprentissage et d'évaluation (SAé). Chaque UE doit être validée de manière indépendante. La notation résulte de la moyenne coefficientée des ressources à laquelle se rajoute la note Saé dans un rapport respectif 60%/40% pour les semestres 1, 2, 3 et 4 et 40%/60% pour les semestres 5 et 6.

Les modalités du contrôle des connaissances des modules ressources et des SAé (projets et stages) menées au cours de la formation sont précisées dans l'article VI.4. le contrôle de connaissances peut prendre toutes les formes (Devoir surveillé, Livrables (rapport, compte-rendu, documents techniques,...), Oral)

A noter que l'étudiant, au cours de sa scolarité, doit produire un porte-feuille de compétences (portfolio) ayant pour objet de compiler les preuves des compétences acquises. Cet outil ne doit pas être négligé dans la mesure où il devient un standard en termes de suivi professionnel.

Article VI.2 Sécurité

L'étudiant doit, le cas échéant, s'équiper des matériels nécessaires (notamment équipement de protection individuelle EPI) à la bonne exécution des enseignements (blouse, lunettes, calculatrice, chaussures de sécurité, ouvrages...) indiqués par les enseignants. Une liste des matériels est remise en début d'année aux étudiants. En cas de manquement à ces obligations, l'étudiant sera exclu de la séance (TP et atelier). Des casiers sont mis à disposition des étudiants pour stocker leur matériel.

Pour rappel, les téléphones portables et tout autre objet connecté doivent être éteints (ou mode avion) pendant les enseignements et strictement interdits pendant les contrôles. Cette règle s'applique également lors des séances de TP ou atelier (En cas d'abus constaté, l'enseignant peut demander à l'étudiant de mettre son portable dans le casier sécurisé qui lui a été affecté). A noter que les portables ne constituent pas un moyen de calcul lors des enseignements et contrôles. Pour certains enseignements, les règles peuvent être assouplies sur la demande de l'enseignant

Certains TP nécessitent une surveillance et une vigilance continue lors des manipulations. Par conséquent, l'étudiant doit respecter scrupuleusement les consignes de sécurité et bonnes pratiques. Il doit également informer l'enseignant responsable en cas de pause.

La responsabilité de l'étudiant peut être engagée en cas de non-respect de cette consigne.

Pour ce qui concerne les ressources informatiques pour la production de livrables et notamment aidé par de l'Intelligence Artificielle (IA), l'étudiant s'engage à respecter la charte informatique de l'établissement.

Cependant au regard de l'évolution rapide de l'usage de l'IA par les étudiants, l'enseignant précisera les modalités de contrôle en cas de doute manifeste sur la production par exemple:

- Contrôle des sources (bibliographie, webographie, ...) à justifier par l'étudiant
- Contrôle de connaissance oral sur le contenu
- Livrable non validé entraînant une non-participation à l'épreuve sanctionnée par une note de zéro

Tout utilisateur d'un matériel de l'IUT est responsable de son bon usage. Les étudiants doivent veiller à respecter les consignes d'emploi des matériels qui leur sont confiés. Toute dégradation qui engage la responsabilité de son auteur pourra entraîner des sanctions financières voire des poursuites pénales.

Le déplacement du matériel à l'intérieur de l'IUT ne peut se faire qu'avec l'accord du chef de département. L'emprunt de matériel pédagogique ne peut se faire sans autorisation expresse du chef de département. Un document de sortie doit être signé par l'emprunteur.

Article VI.3

L'amplitude horaire habituelle des enseignements est de 8h à 18h du Lundi au Vendredi. Cependant des activités et/ou enseignements peuvent intervenir le samedi ou en soirée (interventions de vacataires issus du monde professionnel, journée portes ouvertes, conférence et activités diverses, participation à des événements régionaux nationaux ...).

L'étudiant se doit de participer à l'ensemble des activités proposées par le département (cf Titre II Article II.1 du présent règlement)

Article VI.4 Evaluation

Notation des Ressources :

L'évaluation est élaborée à partir des tableaux ci-après et par semestre. Elle se décompose en 3 parties : Devoir Surveillé (DS), production de livrables (Compte rendu TP, Rapport,...), contrôle interrogation (quiz, oral...). La notation est réalisée en contrôle continu qui résulte de la moyenne pondérée calculée suivant les règles présentées dans les tableaux ci-joints par l'enseignant responsable de la ressource (module enseignement).

Si un contrôle final sous forme de DS et/ou Oral de connaissances est prévu dans le module Ressource, il est programmé et affiché dans l'emploi du temps à minima 1 semaine (5 jours ouvrés) avant l'échéance. A noter que des oraux individuels de contrôle de connaissances peuvent être organisés pendant les séances de TP.

La notation TP résulte d'une moyenne calculée par l'enseignant concerné. Elle résulte de la notation des préparations, de l'exécution en séance et des compte-rendu demandés par l'enseignant. Un contrôle final de synthèse sous forme écrite, orale ou pratique peut être organisé par l'enseignant.

Les livrables (compte rendu de TP, DM, ...) demandés par les enseignants seront systématiquement déposés sur la plateforme ENT (Moodle ou) mise à disposition par l'Université et l'IUT

L'absence injustifiée à un TP entraîne une note de 0 pour les travaux demandés concernant ledit TP. De plus en cas de contrôle final, l'étudiant concerné se voit aussi créditer d'un 0 car il n'est pas en mesure d'exécuter les TP. Si l'étudiant n'est pas en mesure d'assister et de justifier ses absences à plus de 50% des TP, la notation TP sera créditée d'un 0.

Projets Situation Apprentissage et évaluation (SAé) - Stages - Rapports et soutenances

Pour les étudiants suivant le cycle en formation initiale

Les SAé sont évaluées par semestre selon des modalités et une grille d'évaluation présentées par l'enseignant responsable. Leurs objectifs sont de valider des apprentissages critiques nécessaires à l'exécution des missions définies dans le cadre du diplôme en accord avec le registre national des compétences professionnelles (RNCP).

Dans le cadre de la formation (cf Titre III), sont prévus :

- Un stage Technicien de 10 à 12 semaines en BUT 2^{ème} Année
- Un stage Technicien / Assistance Ingénieur de 12 à 14 semaines minimum en BUT 3^{ème} Année

L'évaluation du stage est la résultante de 3 notes pondérées présentée dans les tableaux d'évaluation ci-joints:

- Un rapport de Stage
- Une Présentation orale avec support de 20 minutes suivies d'un échange avec le jury de 15 à 20 minutes
- Une Evaluation **conjointe** du tuteur pédagogique et de l'encadrant Entreprise (Tuteur stage) des apprentissages critiques en Entreprise

L'évaluation sera complétée par une note par semestre sur le portefeuille de compétences (Portfolio) recueil des traces des compétences acquises. Ce portfolio fera l'objet d'une compilation complétant le rapport

Un guide de rédaction et de présentation édité par le département GIM est fourni comme aide à la réalisation des livrables.

Pour les étudiants suivant le cycle en formation par alternance

Les SAé sont évaluées suite à des mises en situation à la fois :

- sur le site de l'IUT suivant des modalités indiqués en formation initiale afin de garantir aux étudiants alternants de suivre
- En entreprise d'accueil , selon des modalités et une grille d'évaluation liées à une mise en œuvre dans la situation de l'entreprise d'accueil.

Leurs objectifs sont de valider des apprentissages critiques nécessaires à l'exécution des missions attendues dans le cadre du diplôme en accord avec le registre national des compétences professionnelles. Au regard des contraintes de progression de mise en œuvre des SAé, l'évaluation peut, dans une certaine mesure, être soit semestrielle soit annuelle.

Suivant l'année de démarrage en formation par alternance, les attendus et les situations en entreprise évoluent au cours de la formation :

- Opérateur en BUT 1^{ère} Année
- Technicien en BUT 2^{ème} Année
- Technicien supérieur et/ou assistant technique en BUT 3^{ème} Année

L'évaluation du suivi de l'alternant est menée par un suivi régulier et une grille d'évaluation repris dans le livret de suivi de l'apprentissage (inscrit sur la plateforme numérique dédiée de l'IUT : STUDEA) comportant :

- Des Jalons :
 - Rencontres Maître d'apprentissage – Tuteur école – Etudiant. Il est prévu une rencontre en présentiel par semestre de formation complétée par des échanges en visio-conférence à discrétion des encadrants pour l'évaluation et le suivi académique.
 - Un point mensuel avec le tuteur école – Etudiant lors des retours d'alternance (ce suivi donne lieu à une évaluation (qui sera reprise dans l'évaluation conjointe Tuteur école Maître d'apprentissage)
 - Une Evaluation **conjointe** du tuteur pédagogique et de l'encadrant Entreprise (Tuteur stage) des apprentissages critiques par SAé en Entreprise.
- Des rapports d'activités réguliers rédigés suivant un cahier des charges évolutif à mesure de l'avancement de la formation
- Des Présentations orales avec support suivies d'un échange avec le jury

Les barèmes d'évaluation de ces différents points sont précisés dans les tableaux d'évaluations fournis ci-après.

L'évaluation sera complétée par une note par semestre sur le portefeuille de compétences (Portfolio) recueil des traces des compétences acquises. Ce portfolio fera l'objet d'une compilation complétant le rapport d'alternance

Un guide de rédaction et de présentation édité par le département GIM est fourni comme aide à la rédaction et support.

Assiduité

Les étudiants sont tenus de participer à toutes les activités et évaluations proposées par le département comme précisé au titre II du règlement intérieur.

En cas d'absence injustifiée (cf règlement intérieur), notamment lors d'une évaluation, une note de 0 sera retenue pour le calcul de la moyenne de la Ressource ou SAé considérées.

Tableaux évaluation BUT GIM Semestres 1, 2, 3, 4, 5, 6 parcours 3MI

Semestre 1							
U.E.1.1 Maintenir							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R1.01	R1.01 - Mathématiques 1	100			5	6
	R1.02	R1.02 - Informatique 1	50	30	20	2	
	R1.03	R1.03 - Mécanique et Matériaux 1	60	30	10	5	
	R1.04	R1.04 - Génie Electrique 1	50	50		6,5	
	R1.05	R1.05 - Technologie Mécanique et Fluidique 1	40	50	10	4	
	R1.06	R1.06 - Électricité et automatismes industriels 1		100		2	
	R1.07	R1.07 - Méthodes et Outils de Maintenance 1	50	50		2	
	R1.08	R1.08 - Organisation des systèmes industriels 1	50	50		3,5	
	R1.09	R1.09 - Techniques d'Expression et de Communication 1		50	50	2,5	
	R1.10	R1.10 - Anglais 1		70	30	2,5	
	R1.11	R1.11 - Projet Personnel et Professionnel 1		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAé FI	SAE1.01	SAE1.01 - Exécuter des opérations élémentaires de maintenance	20	40	40	23	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S1		100		1	
SAé FApp	SAE1.01	SAE1.01 - Exécuter des opérations élémentaires de maintenance	20	40	40	11	
					Evaluation entreprise		
	SAE1.01 App	SAE1.01 - réalisée en Entreprise		40	60	12	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S1		100		1	

Semestre 1							
U.E.1.2 Améliorer							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R1.01	R1.01 - Mathématiques 1	100			5	6
	R1.02	R1.02 - Informatique 1	50	30	20	2,5	
	R1.03	R1.03 - Mécanique et Matériaux 1	60	30	10	5	
	R1.04	R1.04 - Génie Electrique 1	50	50		6,5	
	R1.05	R1.05 - Technologie Mécanique et Fluidique 1	40	50	10	5	
	R1.06	R1.06 - Électricité et automatismes industriels 1		100		3	
	R1.07	R1.07 - Méthodes et Outils de Maintenance 1	50	50		3	
	R1.08	R1.08 - Organisation des systèmes industriels 1	50	50			
	R1.09	R1.09 - Techniques d'Expression et de Communication 1		50	50	2,5	
	R1.10	R1.10 - Anglais 1		70	30	2,5	
	R1.11	R1.11 - Projet Personnel et Professionnel 1		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAé	SAE1.02	SAE1.02 - Remplacer un élément avec changement de modèle	20	40	40	23	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S1		100		1	
SAé FApp	SAE1.02	SAE1.02 - Préparer l'installation d'un équipement	20	40	40	11	
			Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
	SAE 1.02 App	SAE1.02 - réalisée en Entreprise	20	20	60	12	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S1		100		1	

Semestre 1							
U.E.1.3 Installer							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R1.01	R1.01 - Mathématiques 1	100			5,5	6
	R1.02	R1.02 - Informatique 1	50	30	20	3	
	R1.03	R1.03 - Mécanique et Matériaux 1	60	30	10	5,5	
	R1.04	R1.04 - Génie Electrique 1	50	50		7	
	R1.05	R1.05 - Technologie Mécanique et Fluidique 1	40	50	10	5	
	R1.06	R1.06 - Électricité et automatismes industriels 1		100		4	
	R1.07	R1.07 - Méthodes et Outils de Maintenance 1	50	50			
	R1.08	R1.08 - Organisation des systèmes industriels 1	50	50			
	R1.09	R1.09 - Techniques d'Expression et de Communication 1		50	50	2,5	
	R1.10	R1.10 - Anglais 1		70	30	2,5	
	R1.11	R1.11 - Projet Personnel et Professionnel 1		100		1	
	Code	Intitulés	Contrôle écrit et/ou - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAé FI	SAE1.03	SAE1.03 - Préparer l'installation d'un équipement	20	40	40	23	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S1		100		1	
SAé FApp	SAE1.03	SAE1.03 - Préparer l'installation d'un équipement	20	40	40	11	
			Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
	SAE 1.03 App	SAE1.03 - réalisée en Entreprise	20	20	60	12	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S1		100		1	

Semestre 1							
U.E.1.4 Manager							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R1.01	R1.01 - Mathématiques 1	100			5	6
	R1.02	R1.02 - Informatique 1	50	30	20	2	
	R1.03	R1.03 - Mécanique et Matériaux 1	60	30	10	5	
	R1.04	R1.04 - Génie Electrique 1	50	50		6,5	
	R1.05	R1.05 - Technologie Mécanique et Fluidique 1	40	50	10	4	
	R1.06	R1.06 - Électricité et automatismes industriels 1		100		2	
	R1.07	R1.07 - Méthodes et Outils de Maintenance 1	50	50		2	
	R1.08	R1.08 - Organisation des systèmes industriels 1	50	50		3,5	
	R1.09	R1.09 - Techniques d'Expression et de Communication 1		50	50	2,5	
	R1.10	R1.10 - Anglais 1		70	30	2,5	
	R1.11	R1.11 - Projet Personnel et Professionnel 1		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAé FI	SAÉ 1.04	SAÉ 1.04 - Identifier les contraintes organisationnelles d'une entreprise et leur impact sur l'exploitation des moyens techniques	20	40	40	24	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S1		100			
SAé FApp	SAE1.04	SAÉ 1.04 - Identifier les contraintes organisationnelles d'une entreprise et leur impact sur l'exploitation des moyens techniques	20	40	40	11	
			Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
	SAE 1.04 App	SAE1.04 - réalisée en Entreprise	20	20	60	12	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S1		100		1	

Semestre 1							
U.E.1.5 Sécuriser							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R1.01	R1.01 - Mathématiques 1	100			5,5	6
	R1.02	R1.02 - Informatique 1	50	30	20		
	R1.03	R1.03 - Mécanique et Matériaux 1	60	30	10	5,5	
	R1.04	R1.04 - Génie Electrique 1	50	50		7	
	R1.05	R1.05 - Technologie Mécanique et Fluidique 1	40	50	10	5	
	R1.06	R1.06 - Électricité et automatismes industriels 1		100		3,5	
	R1.07	R1.07 - Méthodes et Outils de Maintenance 1	50	50			
	R1.08	R1.08 - Organisation des systèmes industriels 1	50	50		3,5	
	R1.09	R1.09 - Techniques d'Expression et de Communication 1		50	50	2,5	
	R1.10	R1.10 - Anglais 1		70	30	2,5	
	R1.11	R1.11 - Projet Personnel et Professionnel 1		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAé FI	SAE1.05	SAE1.05 - Evaluer les risques lors d'une intervention simple	20	40	40	23	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S1		100		1	
SAé FApp	SAE1.05	SAE1.05 - Evaluer les risques lors d'une intervention simple	20	40	40	11	
			Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
	SAE 1.05 App	SAE1.05 - réalisée en Entreprise	20	20	60	12	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S1		100		1	

Semestre 2							
U.E.2.1 Maintenir							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte tendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R2.01	R2.01 - Mathématiques 2	100			4	6
	R2.02	R2.02 - Informatique 2	50	40	10	2,5	
	R2.03	R2.03 - Mécanique et Matériaux 2	60	30	10	4,5	
	R2.04	R2.04 - Génie électrique 2	50	30	20	5	
	R2.05	R2.05 - Energie-Fluides-Thermique 2	35	30	35	1,5	
	R2.06	R2.06 - Technologie Mécanique et Fluidique 2	40	50	10	3	
	R2.07	R2.07 - Électricité et Automatismes Industriels 2		100		5,5	
	R2.08	R2.08 - Méthodes et Outils en Maintenance 2	50	40	10	4	
	R2.09	R2.09 - Habilitation électrique 2		100			
	R2.10	R2.10 - Techniques d'Expression et de Communication 2		50	50	2,5	
	R2.11	R2.11 - Anglais 2		70	30	2,5	
	R2.12	R2.12 - Projet Personnel et Professionnel 2		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAé F1	SAE2.01	SAE2.01 - Identifier et réaliser les opérations élémentaires de maintenance	20	40	40	22	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S2		100		2	
SAé F App	SAE2.01	SAE2.01 - Identifier et réaliser les opérations élémentaires de maintenance	20	40	40	11	
	SAE2.01 App		Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
		SAE2.01 - réalisée en Entreprise	20	20	60	11	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S2		100		2	

Semestre 2							
U.E.2.2 Améliorer							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R2.01	R2.01 - Mathématiques 2	100			4	6
	R2.02	R2.02 - Informatique 2	50	40	10		
	R2.03	R2.03 - Mécanique et Matériaux 2	60	30	10	5	
	R2.04	R2.04 - Génie électrique 2	50	30	10	5,5	
	R2.05	R2.05 - Energie-Fluides-Thermique 2	35	30	35	2	
	R2.06	R2.06 - Technologie Mécanique et Fluidique 2	40	50	10	3	
	R2.07	R2.07 - Électricité et Automatismes Industriels 2		100		6	
	R2.08	R2.08 - Méthodes et Outils en Maintenance 2	50	40	10	4,5	
	R2.09	R2.09 - Habilitation électrique 2		100			
	R2.10	R2.10 - Techniques d'Expression et de Communication 2		50	50	2,5	
	R2.11	R2.11 - Anglais 2		70	30	2,5	
	R2.12	R2.12 - Projet Personnel et Professionnel 2			100	1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAé FI	SAE2.02	SAÉ 2.02 - Valider le remplacement d'un élément d'un système pluritechnique	20	40	40	22	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S2		100		2	
SAé F App	SAE2.02	SAÉ 2.02 - Valider le remplacement d'un élément d'un système pluritechnique	20	40	40	11	
	SAE2.02 App		Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
		SAE2.02 - réalisée en Entreprise	20	20	60	11	
PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S2			100		2	

Semestre 2							
U.E.2.3 Installer							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R2.01	R2.01 - Mathématiques 2	100			3,5	6
	R2.02	R2.02 - Informatique 2	50	40	10	2,5	
	R2.03	R2.03 - Mécanique et Matériaux 2	60	30	10	4,5	
	R2.04	R2.04 - Génie électrique 2	35	30	35	5	
	R2.05	R2.05 - Energie-Fluides-Thermique 2	35	30	35	1,5	
	R2.06	R2.06 - Technologie Mécanique et Fluidique 2	40	50	10	2,5	
	R2.07	R2.07 - Électricité et Automatismes Industriels 2		100		5	
	R2.08	R2.08 - Méthodes et Outils en Maintenance 2	50	40	10	3,5	
	R2.09	R2.09 - Habilitation électrique 2		100		2	
	R2.10	R2.10 - Techniques d'Expression et de Communication 2		50	50	2,5	
	R2.11	R2.11 - Anglais 2		70	30	2,5	
	R2.12	R2.12 - Projet Personnel et Professionnel 2		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAé FI	SAE2.03	SAE2.03 - Réaliser et vérifier le raccordement d'un équipement	20	40	40	22	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S2		100		2	
SAé F App	SAE2.03	SAE2.03 - Réaliser et vérifier le raccordement d'un équipement	20	40	40	11	
	SAE2.03 App		Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
		SAE2.03 - réalisée en Entreprise	20	20	60	11	
PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S2			100		2	

Semestre 2							
U.E.2.4 Manager							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R2.01	R2.01 - Mathématiques 2	100			4	6
	R2.02	R2.02 - Informatique 2	50	40	10	2,5	
	R2.03	R2.03 - Mécanique et Matériaux 2	60	30	10	4,5	
	R2.04	R2.04 - Génie électrique 2	50	30	10	5	
	R2.05	R2.05 - Energie-Fluides-Thermique 2	35	30	35	1,5	
	R2.06	R2.06 - Technologie Mécanique et Fluidique 2	40	50	10	3	
	R2.07	R2.07 - Électricité et Automatismes Industriels 2		100		5,5	
	R2.08	R2.08 - Méthodes et Outils en Maintenance 2	50	40	10	4	
	R2.09	R2.09 - Habilitation électrique 2		100			
	R2.10	R2.10 - Techniques d'Expression et de Communication 2		50	50	2,5	
	R2.11	R2.11 - Anglais 2		70	30	2,5	
	R2.12	R2.12 - Projet Personnel et Professionnel 2		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAé FI	SAE2.04	SAÉ 2.04 - Identifier les contraintes organisationnelles d'une entreprise et leur impact sur l'exploitation des moyens techniques	20	40	40	22	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S2		100		2	
SAé F App	SAE2.04	SAÉ 2.04 - Identifier les contraintes organisationnelles d'une entreprise et leur impact sur l'exploitation des moyens techniques	20	40	40	11	
	SAE2.04 App		Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
		SAE2.04 - réalisée en Entreprise	20	20	60	11	
PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S2		100		2		

Semestre 2							
U.E.2.5 Sécuriser							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R2.01	R2.01 - Mathématiques 2	100			4	6
	R2.02	R2.02 - Informatique 2	50	40	10		
	R2.03	R2.03 - Mécanique et Matériaux 2	60	30	10	5	
	R2.04	R2.04 - Génie électrique 2	50	30	10	5	
	R2.05	R2.05 - Energie-Fluides-Thermique 2	35	30	35	1,5	
	R2.06	R2.06 - Technologie Mécanique et Fluidique 2	40	50	10	3	
	R2.07	R2.07 - Électricité et Automatismes Industriels 2		100		5,5	
	R2.08	R2.08 - Méthodes et Outils en Maintenance 2	50	40	10	4	
	R2.09	R2.09 - Habilitation électrique 2		100		2	
	R2.10	R2.10 - Techniques d'Expression et de Communication 2		50	50	2,5	
	R2.11	R2.11 - Anglais 2		70	30	2,5	
	R2.12	R2.12 - Projet Personnel et Professionnel 2		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAé FI	SAE2.05	SAE2.05 - Utiliser les outils de contrôle et mesure dans le milieu industriel		50	50	22	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S2		100		2	
SAé F App	SAE2.05	SAE2.05 - Utiliser les outils de contrôle et mesure dans le milieu industriel	20	40	40	11	
	SAE2.05 App		Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
		SAE2.05 - réalisée en Entreprise	20	20	60	11	
PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S2			100		2	

Semestre 3							
U.E.3.1 Maintenir							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R3.01	R3.01 - Mathématiques 3	100			4,5	6
	R3.02	R3.02 - Informatique 3	50	40	10	1,5	
	R3.03	R3.03 - Mécanique et Matériaux 3	50	40	10	5	
	R3.04	R3.04 - Génie électrique 3	35	30	35	5	
	R3.05	R3.05 - Energie-Fluides-Thermique 3	35	30	35	2,5	
	R3.06	R3.06 - Technologie Mécanique et Fluidique 3	40	50	10	3	
	R3.07	R3.07 - Automatismes Industriels 3	50	50		2	
	R3.08	R3.08 - Automatique Appliquée 3	50	50		2	
	R3.09	R3.09 - Maintenance 3	50	40	10	1	
	R3.10	R3.10 - Organisation des Systèmes Industriels- Métrologie 3	50	40	10	2,5	
	R3.11	R3.11 - Sécurité 3		400		1	
	R3.12	R3.12 - Techniques d'Expression et Communication 3		70	30	2,5	
	R3.13	R3.13 - Anglais 3		70	30	2,5	
	R3.14	R3.14 - Projet Personnel et Professionnel 3		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAÉ FI	SAÉ 3.01	SAÉ 3.3MI.01 - mettre en place une action de maintenance	10	40	50	23	
	PORTFOLIO	SAE3.PORTFOLIO - Portfolio S3		100		1	
SAÉ F APP	SAÉ 3.03 App	SAÉ 3.3MI.01 - mettre en place une action de maintenance	20	40	40	11	
			Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
	SAÉ 3.01 App	SAÉ 3.3MI.01 - réalisée en entreprise	20	30	50	12	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S3		100		1	

Semestre 3							
U.E.3.2 Améliorer							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R3.01	R3.01 - Mathématiques 3	100			4,5	6
	R3.02	R3.02 - Informatique 3	50	40	10	1,5	
	R3.03	R3.03 - Mécanique et Matériaux 3	50	40	10	5	
	R3.04	R3.04 - Génie électrique 3	35	30	35	5	
	R3.05	R3.05 - Energie-Fluides-Thermique 3	35	30	35	2,5	
	R3.06	R3.06 - Technologie Mécanique et Fluidique 3	40	50	10	3	
	R3.07	R3.07 - Automatismes Industriels 3	50	50		2	
	R3.08	R3.08 - Automatique Appliquée 3	50	50		2	
	R3.09	R3.09 - Maintenance 3	50	40	10	1	
	R3.10	R3.10 - Organisation des Systèmes Industriels- Métrologie 3	50	40	10	2,5	
	R3.11	R3.11 - Sécurité 3		400		1	
	R3.12	R3.12 - Techniques d'Expression et Communication 3		70	30	2,5	
	R3.13	R3.13 - Anglais 3		70	30	2,5	
	R3.14	R3.14 - Projet Personnel et Professionnel 3		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAÉ FI	SAÉ 3.02	SAÉ 3.3MI.02 - développer une maintenance améliorative	10	40	50	23	
	PORTFOLIO	SAE3.PORTFOLIO - Portfolio S3		100		1	
SAÉ F APP	SAÉ 3.02	SAÉ 3.3MI.02 - développer une maintenance améliorative	20	40	40	11	
			Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
	SAÉ 3.02 App	SAÉ 3.3MI.02 - réalisée en entreprise	20	30	50	12	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S3		100		1	

Semestre 3							
U.E.3.3 Installer							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R3.01	R3.01 - Mathématiques 3	100			5	6
	R3.02	R3.02 - Informatique 3	50	40	10	2	
	R3.03	R3.03 - Mécanique et Matériaux 3	50	40	10	5,5	
	R3.04	R3.04 - Génie électrique 3	35	30	35	5,5	
	R3.05	R3.05 - Energie-Fluides-Thermique 3	35	30	35	3	
	R3.06	R3.06 - Technologie Mécanique et Fluidique 3	40	50	10	3	
	R3.07	R3.07 - Automatismes Industriels 3	50	50		3,5	
	R3.08	R3.08 - Automatique Appliquée 3	50	50			
	R3.09	R3.09 - Maintenance 3	50	40	10		
	R3.10	R3.10 - Organisation des Systèmes Industriels- Métrologie 3	50	40	10		
	R3.11	R3.11 - Sécurité 3		400		2,5	
	R3.12	R3.12 - Techniques d'Expression et Communication 3		70	30	2,5	
	R3.13	R3.13 - Anglais 3		70	30	2,5	
	R3.14	R3.14 - Projet Personnel et Professionnel 3		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAÉ FI	SAÉ 3.02	SAÉ 3.3MI.02 - développer une maintenance améliorative	10	40	50	23	
	PORTFOLIO	SAE3.PORTFOLIO - Portfolio S3		100		1	
SAÉ F APP	SAÉ 3.02	SAÉ 3.3MI.02 - développer une maintenance améliorative	20	40	40	11	
			Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
	SAÉ 3.02	SAÉ 3.3MI.02 - réalisée en entreprise	20	30	50	12	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S3		100		1	

Semestre 3							
U.E. 3.4 Manager							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R3.01	R3.01 - Mathématiques 3	100			4,5	6
	R3.02	R3.02 - Informatique 3	50	40	10	1,5	
	R3.03	R3.03 - Mécanique et Matériaux 3	50	40	10	5	
	R3.04	R3.04 - Génie électrique 3	35	30	35	5	
	R3.05	R3.05 - Energie-Fluides-Thermique 3	35	30	35	2,5	
	R3.06	R3.06 - Technologie Mécanique et Fluidique 3	40	50	10	3	
	R3.07	R3.07 - Automatismes Industriels 3	50	50		2	
	R3.08	R3.08 - Automatique Appliquée 3	50	50		2	
	R3.09	R3.09 - Maintenance 3	50	40	10	1	
	R3.10	R3.10 - Organisation des Systèmes Industriels- Métrologie 3	50	40	10	2,5	
	R3.11	R3.11 - Sécurité 3		400		1	
	R3.12	R3.12 - Techniques d'Expression et Communication 3		70	30	2,5	
	R3.13	R3.13 - Anglais 3		70	30	2,5	
	R3.14	R3.14 - Projet Personnel et Professionnel 3		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAÉ FI	SAÉ 3.01	SAÉ 3.3MI.01 - mettre en place une action de maintenance	10	40	50	22	
	PORTFOLIO	SAE3.PORTFOLIO - Portfolio S3		100		2	
SAÉ F APP	SAÉ 3.01	SAÉ 3.3MI.01 - mettre en place une action de maintenance	20	40	40	11	
			Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
	SAÉ 3.01	SAÉ 3.3MI.01 - réalisée en entreprise	20	30	50	12	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S3		100			

Semestre 3							
U.E.3.5 Sécuriser							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R3.01	R3.01 - Mathématiques 3	100			4,5	6
	R3.02	R3.02 - Informatique 3	50	40	10	1,5	
	R3.03	R3.03 - Mécanique et Matériaux 3	50	40	10	5	
	R3.04	R3.04 - Génie électrique 3	35	30	35	5	
	R3.05	R3.05 - Energie-Fluides-Thermique 3	35	30	35	2,5	
	R3.06	R3.06 - Technologie Mécanique et Fluidique 3	40	50	10	3	
	R3.07	R3.07 - Automatismes Industriels 3	50	50		2,5	
	R3.08	R3.08 - Automatique Appliquée 3	50	50		2,5	
	R3.09	R3.09 - Maintenance 3	50	40	10		
	R3.10	R3.10 - Organisation des Systèmes Industriels- Métrologie 3	50	40	10	2,5	
	R3.11	R3.11 - Sécurité 3		400		1	
	R3.12	R3.12 - Techniques d'Expression et Communication 3		70	30	2,5	
	R3.13	R3.13 - Anglais 3		70	30	2,5	
	R3.14	R3.14 - Projet Personnel et Professionnel 3		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAÉ FI	SAÉ 3.01	SAÉ 3.3ML01 - mettre en place une action de maintenance	10	40	50	24	
	PORTFOLIO	SAE3.PORTFOLIO - Portfolio S3		100			
SAÉ F APP	SAÉ 3.01	SAÉ 3.3ML01 - mettre en place une action de maintenance	20	40	40	24	
			Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
	SAÉ 3.01	SAÉ 3.3ML01 - réalisée en entreprise	20	30	50	24	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S3		100			

Semestre 4							
U.E.4.1 Maintenir							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R4.01	R4.01 - Mathématiques 4	100			4	6
	R4.02	R4.02 - Mécanique et Matériaux 4	50	40	10	3	
	R4.03	R4.03 - Génie Electrique 4	35	30	35	6	
	R4.04	R4.04 - Energie-Fluides-Thermique 4	60	30	10	2	
	R4.05	R4.3MI.05 - Mécatronique 3MI 4	40	50	10		
	R4.06	R4.3MI.06 - Maintenance 3MI 4	40	50	10	4	
	R4.07	R4.07 - Environnement 4	20	40	40		
	R4.08	R4.08 - Techniques d'Expression et Communication 4		70	30	2	
	R4.09	R4.09 - Anglais 4		70	30	2	
	R4.10	R4.10 - Projet Personnel et Professionnel 4		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAé FI	STAGE 3MI	STAGE 3MI - STAGE	30	30	40	32	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S4		10		4	
SAé FApp			Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
	SAé 4.01	SAÉ 4.01 - réalisée en entreprise	30	30	40	32	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S4		100		4	

Semestre 4							
U.E.4.2 Améliorer							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R4.01	R4.01 - Mathématiques 4	100			3,5	6
	R4.02	R4.02 - Mécanique et Matériaux 4	50	40	10	2,5	
	R4.03	R4.03 - Génie Electrique 4	35	30	35	4,5	
	R4.04	R4.04 - Energie-Fluides-Thermique 4	60	30	10	1,5	
	R4.05	R4.3MI.05 - Mécatronique 3MI 4	40	50	10	1	
	R4.06	R4.3MI.06 - Maintenance 3MI 4	40	50	10	3	
	R4.07	R4.07 - Environnement 4	20	40	40	3	
	R4.08	R4.08 - Techniques d'Expression et Communication 4		70	30	2	
	R4.09	R4.09 - Anglais 4		70	30	2	
	R4.10	R4.10 - Projet Personnel et Professionnel 4		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAé FI	SAÉ 4.01	SAÉ 4.3MI - adapter un système pluri technique	20	40	40	16	
	STAGE 3MI	STAGE 3MI - STAGE	30	30	40	18	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S4		10		2	
SAé FApp	SAÉ 4.02	SAÉ 4.3MI - adapter un système pluri technique	20	40	40	16	
			Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
	SAÉ 4.02	SAÉ 4.02 - réalisée en entreprise	30	30	40	16	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S4		100		4	

Semestre 4							
U.E.4.3 Installer							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R4.01	R4.01 - Mathématiques 4	100			3,5	6
	R4.02	R4.02 - Mécanique et Matériaux 4	50	40	10	2,5	
	R4.03	R4.03 - Génie Electrique 4	35	30	35	5,5	
	R4.04	R4.04 - Energie-Fluides-Thermique 4	60	30	10	1,5	
	R4.05	R4.3MI.05 - Mécatronique 3MI 4	40	50	10	1	
	R4.06	R4.3MI.06 - Maintenance 3MI 4	40	50	10	3	
	R4.07	R4.07 - Environnement 4	20	40	40	2	
	R4.08	R4.08 - Techniques d'Expression et Communication 4		70	30	2	
	R4.09	R4.09 - Anglais 4		70	30	2	
	R4.10	R4.10 - Projet Personnel et Professionnel 4		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAé FI	SAÉ 4.01	SAÉ 4.3MI - adapter un système pluri technique		40	60	16	
	STAGE 3MI	STAGE 3MI - STAGE	30	30	40	18	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S4		10		2	
SAé FApp	SAÉ 4.01	SAÉ 4.3MI - adapter un système pluri technique		40	60	16	
			Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
	SAÉ 4.01	SAÉ 4.01 - réalisée en entreprise	30	30	40	16	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S4		100		4	

Semestre 4							
U.E.4.4 Manager							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R4.01	R4.01 - Mathématiques 4	100			3,5	6
	R4.02	R4.02 - Mécanique et Matériaux 4	50	40	10	2,5	
	R4.03	R4.03 - Génie Electrique 4	35	30	35	3,5	
	R4.04	R4.04 - Energie-Fluides-Thermique 4	60	30	10	1,5	
	R4.05	R4.3MI.05 - Mécatronique 3MI 4	40	50	10	1	
	R4.06	R4.3MI.06 - Maintenance 3MI 4	40	50	10	3	
	R4.07	R4.07 - Environnement 4	20	40	40	4	
	R4.08	R4.08 - Techniques d'Expression et Communication 4		70	30	2	
	R4.09	R4.09 - Anglais 4		70	30	2	
	R4.10	R4.10 - Projet Personnel et Professionnel 4		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAé FI	STAGE 3MI	STAGE 3MI - STAGE	30	30	40	32	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S4		10		4	
SAé FApp			Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
	SAé4.01	SAÉ 4.01- réalisée en entreprise	30	30	40	32	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S4		100		4	

Semestre 4							
U.E.4.5 Sécuriser							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R4.01	R4.01 - Mathématiques 4	100			3,5	6
	R4.02	R4.02 - Mécanique et Matériaux 4	50	40	10	3	
	R4.03	R4.03 - Génie Electrique 4	35	30	35	4,5	
	R4.04	R4.04 - Energie-Fluides-Thermique 4	60	30	10	2	
	R4.05	R4.3MI.05 - Mécatronique 3MI 4	40	50	10	2	
	R4.06	R4.3MI.06 - Maintenance 3MI 4	40	50	10		
	R4.07	R4.07 - Environnement 4	20	40	40	4	
	R4.08	R4.08 - Techniques d'Expression et Communication 4		70	30	2	
	R4.09	R4.09 - Anglais 4		70	30	2	
	R4.10	R4.10 - Projet Personnel et Professionnel 4		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAé FI	STAGE 3MI	STAGE 3MI - STAGE	30	30	40	32	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S4		10		4	
SAé FApp			Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
	SAé4.01	SAÉ 4.01 - réalisée en entreprise	30	30	40	32	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S4		100		4	

Semestre 5							
U.E.5.1 Maintenir							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R5.01	R5.01 - Mathématiques 5	100			3	10
	R5.02	R5.02 - Informatique 5	50	40	10	2	
	R5.03	R5.03 - Mécanique et Matériaux 5	50	40	10	3	
	R5.04	R5.04 - Génie Electrique 5	35	30	35	3	
	R5.05	R5.05 - Energie-Fluides-Thermique 5	30	30	40	3	
	R5.06	R5.3MI.06 - Automatismes industriels 3MI 5	40	50	10	3	
	R5.07	R5.3MI.07 - Mécatronique 3MI 5	40	50	10	4	
	R5.08	R5.3MI.08 - Maintenance 3MI 5	40	50	10	4	
	R5.09	R5.09 - suivi affaires et contrat	50	40	10	2	
	R5.10	R5.10 - Référentiel sécurité		100		2	
	R5.11	R5.11 -Techniques d'Expression et Communication 5		50	50		
	R5.12	R5.12- Anglais 5	70	30		1	
	R5.13	R5.13- Projet Personnel et Professionnel 5		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAé FI	SAÉ 5	SAÉ 5 .3MI	30	30	40	26	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S5		10		3	
SAé FApp	SAÉ 5	SAÉ 5 .3MI	30	30	40	12	
			Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
	SAÉ 5 App	SAÉ 5 .3MI réalisée en entreprise	30	30	40	14	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S5		10		3	

Semestre 5							
U.E.5.2 Manager							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R5.01	R5.01 - Mathématiques 5	100			1	10
	R5.02	R5.02 - Informatique 5	50	40	10	3	
	R5.03	R5.03 - Mécanique et Matériaux 5	50	40	10	2	
	R5.04	R5.04 - Génie Electrique 5	35	30	35	4	
	R5.05	R5.05 - Energie-Fluides-Thermique 5	30	30	40	2	
	R5.06	R5.3MI.06 - Automatismes industriels 3MI 5	40	50	10	2	
	R5.07	R5.3MI.07 - Mécatronique 3MI 5	40	50	10	2	
	R5.08	R5.3MI.08 - Maintenance 3MI 5	40	50	10	4	
	R5.09	R5.09 - suivi affaires et contrat	50	40	10	4	
	R5.10	R5.10 - Référentiel sécurité		100		2	
	R5.11	R5.11 -Techniques d'Expression et Communication 5		50	50	2	
	R5.12	R5.12- Anglais 5	70	30		2	
	R5.13	R5.13- Projet Personnel et Professionnel 5		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAÉ FI	SAÉ 5	SAÉ 5 3MI	30	30	40	26	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S5		10		3	
SAÉ FApp	SAÉ 5	SAÉ 5 .3MI	30	30	40		
		SAÉ 5 .3MI réalisée en entreprise	30	30	40		
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S5		10		3	

Semestre 5							
U.E.5.3 Sécuriser							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R5.01	R5.01 - Mathématiques 5	100			2	10
	R5.02	R5.02 - Informatique 5	50	40	10	2	
	R5.03	R5.03 - Mécanique et Matériaux 5	50	40	10	2	
	R5.04	R5.04 - Génie Electrique 5	35	30	35	2	
	R5.05	R5.05 - Energie-Fluides-Thermique 5	30	30	40	2	
	R5.06	R5.3MI.06 - Automatismes industriels 3MI 5	40	50	10	2	
	R5.07	R5.3MI.07 - Mécatronique 3MI 5	40	50	10	2	
	R5.08	R5.3MI.08 - Maintenance 3MI 5	40	50	10	4	
	R5.09	R5.09 - suivi affaires et contrat	50	40	10	4	
	R5.10	R5.10 - Référentiel sécurité		100		4	
	R5.11	R5.11 -Techniques d'Expression et Communication 5		50	50	2	
	R5.12	R5.12- Anglais 5	70	30		2	
	R5.13	R5.13- Projet Personnel et Professionnel 5		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAÉ FI	SAÉ 5	SAÉ 5 3MI	30	30	40	26	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S5		10		3	
SAÉ FApp	SAÉ 5	SAÉ 5 3MI	30	30	40	12	
			Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
	SAÉ 5	SAÉ 5 3MI réalisée en entreprise	30	30	40	14	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S5		10		3	

Semestre 6							
U.E.6.1 Maintenir							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R6.01	R6.01 - Mathématiques 6	100			4	10
	R6.02	R6.02 - Mécanique et Matériaux 6	50	40	10	3	
	R6.03	R6.03 - Génie Electrique 6	60	30	10	6	
	R6.04	R6.04 - Energie-Fluides-Thermique 6	30	30	40	2	
	R6.05	R6.3MI.05 - Maintenance prévisonnelle 3MI 6	40	50	10	4	
	R6.06	R6.3MI.06 - Techniques d'Expression et Communication 6		70	30	2	
	R6.07	R6.07 - Anglais 6		70	30	2	
	R6.08	R6.08 - Projet Personnel et Professionnel 4		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAÉ FI / FApp	SAÉ 6.01	SAÉ 6 3MI -	20	30	50	16	
			Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
	STAGE 3MI	STAGE 3MI ou Alternance	30	30	40	18	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S6		10		2	

Semestre 6							
U.E.6.2 Manager							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R6.01	R6.01 - Mathématiques 6	100			4	10
	R6.02	R6.02 - Mécanique et Matériaux 6	50	40	10	3	
	R6.03	R6.03 - Génie Electrique 6	60	30	10	6	
	R6.04	R6.04 - Energie-Fluides-Thermique 6	30	30	40	2	
	R6.05	R6.3MI.05 - Maintenance prévisonnelle 3MI 6	40	50	10	4	
	R6.06	R6.3MI.06 - Techniques d'Expression et Communication 6		70	30	2	
	R6.07	R6.07 - Anglais 6		70	30	2	
	R6.08	R6.08 - Projet Personnel et Professionnel 4		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAÉ FI / FApp	SAÉ 6.01	SAÉ 6 3MI -	20	30	50	16	
			Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
	STAGE 3MI	STAGE 3MI ou Alternance	30	30	40	18	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S6		10		2	

Semestre 6							
U.E.6.3 Sécuriser							
	Code	Intitulés	Contrôle Théorie (DS)	Compte rendu (TP - rapport - DM)	Contrôle (interrogation - quiz - Oral)	Coefficients	ECTS
Ressources	R6.01	R6.01 - Mathématiques 6	100			4	10
	R6.02	R6.02 - Mécanique et Matériaux 6	50	40	10	3	
	R6.03	R6.03 - Génie Electrique 6	60	30	10	6	
	R6.04	R6.04 - Energie-Fluides-Thermique 6	60	30	10	2	
	R6.05	R6.3MI.05 - Maintenance prévisonnelle 3MI 6	40	50	10	4	
	R6.06	R6.3MI.06 - Techniques d'Expression et Communication 6		100		2	
	R6.07	R6.07 - Anglais 6		70	30	2	
	R6.08	R6.08 - Projet Personnel et Professionnel 4		100		1	
	Code	Intitulés	exposé - oral	livrables (rapport - poster - ...)	Production (projet - vidéo - réalisation technique...)		
SAÉ FI / FApp	SAÉ 6.01	SAÉ 6 3MI -	20	30	50	16	
			Exposé oral	Rapport	Evaluation entreprise		
	STAGE 3MI	STAGE 3MI ou Alternance	30	30	40	18	
	PORTFOLIO	PORTFOLIO - Portfolio S6		10		2	